

Vers une bureaucratie durable ?

Partie 1: Ce que l'obligation de reporting européenne coûte aux entreprises suisses

Michele Salvi et Philippe Güttinger

La réglementation en matière de durabilité a considérablement gagné en ampleur et en importance ces dernières années. Cela est particulièrement visible dans la directive de l'UE sur la publication d'informations sur la durabilité, qui oblige les entreprises à rendre compte en détail des questions environnementales, sociales et de gouvernances (ESG). Les entreprises suisses sont également concernées, non seulement par le biais de leurs filiales, mais aussi via leurs chaînes d'approvisionnement. Cette analyse montre l'impact de cette réglementation sur l'économie suisse.

1. De la conviction à la réglementation

Ce qui était au départ une initiative volontaire est aujourd'hui une obligation réglementaire pour de nombreuses entreprises: la publication d'informations sur la durabilité. Les entreprises y publient leurs activités dans les domaines environnemental, social et de gouvernance d'entreprise (ESG). Le terme ESG désigne un concept global de gestion d'entre-

prise responsable. Ce reporting n'est qu'un moyen d'atteindre cet objectif: il vise à montrer aux investisseurs, aux autorités et au grand public comment une entreprise gère la protection du climat, les droits de l'homme ou la prévention de la corruption.

L'ESG a longtemps été un sujet de niche. Certaines entreprises publiaient, de leur propre initiative, des rapports, parfois pour des raisons d'image, souvent par conviction. Mais la pression sociétale s'est accrue. Les investisseurs ont commencé à intégrer systématiquement les critères ESG dans leurs décisions d'investissement. Les entreprises qui ne pouvaient pas fournir d'informations fiables étaient considérées comme présentant un risque. En conséquence, de nombreuses entreprises ont professionnalisé leur gestion ESG et leurs rapports à ce sujet.

En parallèle, l'ESG a également fait son entrée dans la législation. L'UE a été particulièrement active, en introduisant les premières obligations de fournir des rapports dès 2014 et en les renforçant au cours des années sui-

vantes, non seulement pour les grandes entreprises, mais aussi pour les PME. Depuis longtemps, cette frénésie réglementaire fait tout-fois l'objet de critiques, même en dehors des entreprises concernées. En effet, l'ancien président de la BCE, Mario Draghi, ou l'ancien ministre allemand de l'économie, Robert Habeck, parlent désormais de «monstre bureaucratique». La Commission européenne prévoit certes d'alléger les obligations de fournir des rapports et de se concentrer davantage sur les grandes entreprises, mais la question de savoir si des allègements seront effectivement mis en place et, le cas échéant, lesquels, reste ouverte.

Indépendamment du succès de la réduction de la bureaucratie dans l'UE, la réglementation en matière de durabilité a des effets au-delà de ses propres frontières. A partir de 2028, de nombreuses entreprises suisses devront rendre compte de leurs activités conformément aux nouvelles exigences de Bruxelles. Il est donc grand temps de se pencher sur les conséquences concrètes et de se poser trois questions essentielles :

- Qui est concerné par l'obligation de reporting de l'UE?
 - A combien s'élèvent les coûts?
 - Comment la réduction de la bureaucratie prévue par l'UE influencera-t-elle les coûts?
- Ces aspects seront analysés en détail ci-après.

2. Qui est concerné par l'obligation de reporting de l'UE?

Depuis début 2024, un nouveau régime de reporting en matière de durabilité s'applique dans l'UE : avec la «Corporate Sustainability Reporting Directive» (CSRD), Bruxelles a considérablement élargi les obligations de publication d'informations. Elle s'applique aux entreprises de plus de 250 employés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros ou dont le total du bilan est supérieur à 25 millions d'euros. La directive vise à normaliser les données ESG et à les rendre plus comparables, dans le but de fournir aux inves-

tisseurs, aux autorités réglementaires et au grand public des informations fiables sur les risques environnementaux et sociaux des entreprises. Les entreprises suisses sont doublement concernées :

- **Directement** : les entreprises suisses dont le chiffre d'affaires dépasse 150 millions d'euros et qui ont une filiale ou une firme implantée dans l'UE seront directement soumises à la CSRD à partir de 2028. Elles devront se conformer à l'ensemble des exigences. Entre 200 et 340 entreprises sont concernées.
- **Indirectement** (via les chaînes d'approvisionnement) : les fournisseurs suisses doivent remettre certaines données ESG à leurs clients dans l'UE. Cela concerne potentiellement jusqu'à 50 000 entreprises suisses, dont de nombreuses PME.

Il existe certes en Suisse depuis 2023 une obligation légale de fournir des rapports ESG. Mais celle-ci ne s'applique qu'aux groupes cotés en bourse comptant plus de 500 collaborateurs. Environ 200 entreprises remplissent ce critère.

La réglementation suisse reste brève sur le fond (voir tableau 1). Elle se limite à des thèmes centraux comme les objectifs de réduction du CO₂, les droits humains et la lutte contre la corruption, sans imposer de structure standardisée pour les rapports. Les exigences de l'UE vont nettement plus loin : la directive CSRD oblige les entreprises à publier à la fois l'impact de leurs activités sur l'environnement et la société, ainsi que les risques qui, inversement, pèsent sur elles. Cela implique l'enregistrement de jusqu'à 1000 points de données, selon le format uniforme des «European Sustainability Reporting Standard» (ESRS) et un contrôle externe. A titre de comparaison, l'obligation suisse comprend environ 20 éléments clés, sans obligation de contrôle.

3. A combien s'élèvent les coûts?

Le montant des coûts réglementaires dépend essentiellement de trois facteurs :

Tableau 1: Obligations de fournir des rapports ESG en Suisse et dans l'UE

De nombreuses entreprises suisses sont indirectement concernées par les obligations de reporting de l'UE, qui vont nettement plus loin qu'en Suisse.

	Suisse	UE
Base légale	art. 964a à 964c CO et Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques	«Corporate Sustainability Reporting Directive» (CSRD) et «European Sustainability Reporting Standard» (ESRS)
Valeur seuil	>500 employés et >40 mio. de Fr. de chiffre d'affaires, ou total du bilan >20 mio. de Fr.	>250 employés; chiffre d'affaires >50 mio. d'euros ou total du bilan >25 mio. d'euros; règle applicable aux pays tiers pour un chiffre d'affaires > à 150 mio. d'euros et les filiales dans l'UE
Nombre d'entreprises directement concernées en Suisse	Environ 200	200–340
Nombre d'entreprises indirectement concernées en Suisse (fournisseurs)	Jusqu'à 14 000	Jusqu'à 50 000
Charge administrative	Moyenne (pas de structure uniforme, rapport limité)	Très élevée (Normes ESRS étendues, de nombreux points à publier)
Contrôle externe	✗ (pas d'obligation formelle pour les rapports de durabilité)	✓ (uniquement pour les rapports relatifs à l'UE)

- **Nombre d'entreprises concernées:** sont prises en compte les entreprises directement concernées présentes dans l'UE ainsi que les fournisseurs indirectement concernés.
- **Charge de travail interne:** sont notamment pris en compte la préparation des données, les processus du reporting, le conseil externe et les systèmes informatiques.
- **Contrôle externe:** la CSRD exige que les rapports ESG soient contrôlés par des organismes indépendants, ce qui génère des coûts importants.

Notre analyse montre que le reporting obligatoire imposé par l'UE est conséquent et coûteux. Selon nos calculs, les coûts ESG liés à la réglementation pourraient dépasser 680 millions de francs par an pour les entreprises suisses si l'obligation de reporting est mise en œuvre sous sa forme actuelle. A titre de comparaison, le reporting ESG suisse coûte actuellement environ 130 millions de francs par an aux entreprises du pays. Avec la mise en œuvre de la CSRD dans l'UE, les charges récurrentes seront multipliées par plus de cinq.

Les groupes cotés en bourse sont *directement* concernés par l'obligation de reporting :

selon les modèles de calcul, ils devront supporter des coûts ESG liés à la réglementation de 140 millions de francs, soit environ trois fois plus qu'aujourd'hui. Par entreprise, les coûts passeront d'environ 350 000 francs à un million de francs par an. Le principal facteur de coût est la nouvelle obligation de contrôle externe. Il faut ensuite ajouter les répercussions tout au long de la chaîne d'approvisionnement: si environ 1500 grandes entreprises suisses restent indirectement concernées, ce sont désormais les PME qui supportent la majeure partie de cette charge.

Elles devront déboursier environ 480 millions de francs, soit environ 70 % du coût total. Elles ne sont pas directement soumises à la directive européenne, mais sont confrontées à des obligations croissantes de fournir des rapports tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le nombre de PME concernées devrait passer d'environ 14 000 aujourd'hui à 50 000. Parallèlement, selon nos estimations, la charge moyenne par entreprise devrait doubler, passant de 5000 à environ 10 000 francs par an.

Figure 1: Quels sont les coûts engendrés par l'obligation de reporting de l'UE en Suisse?

L'obligation de reporting imposée par l'UE entraîne des coûts supplémentaires nettement supérieurs à un demi-milliard de francs pour les entreprises suisses qui ont des filiales ou qui sont fournisseurs dans l'UE. Même avec une réduction de la bureaucratie, les coûts liés à l'établissement de ces rapports devraient doubler par rapport à aujourd'hui (zone claire).

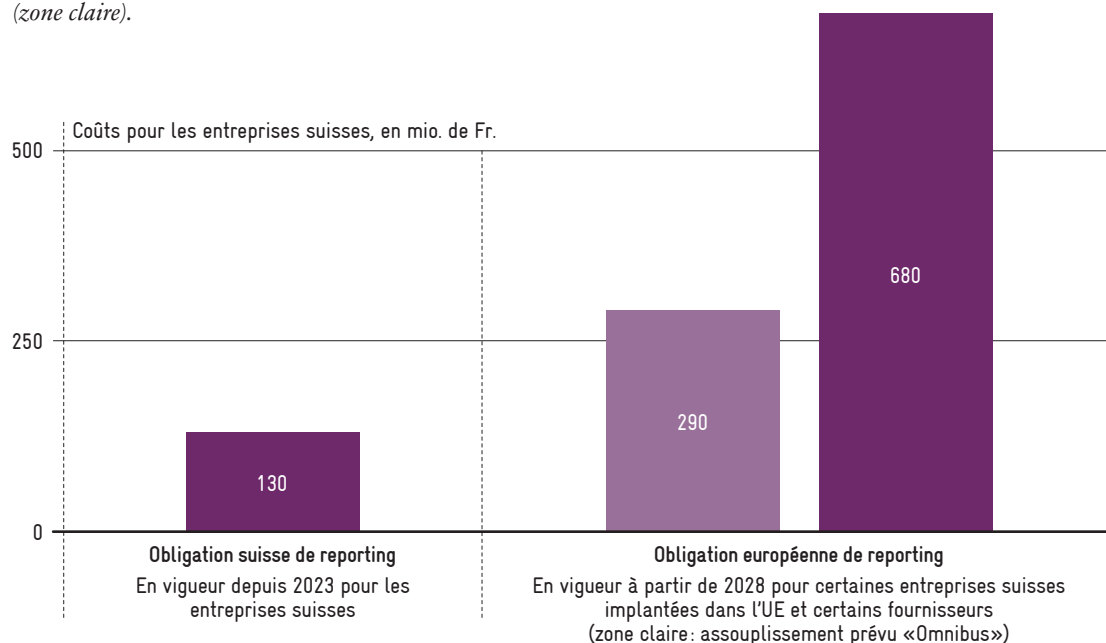
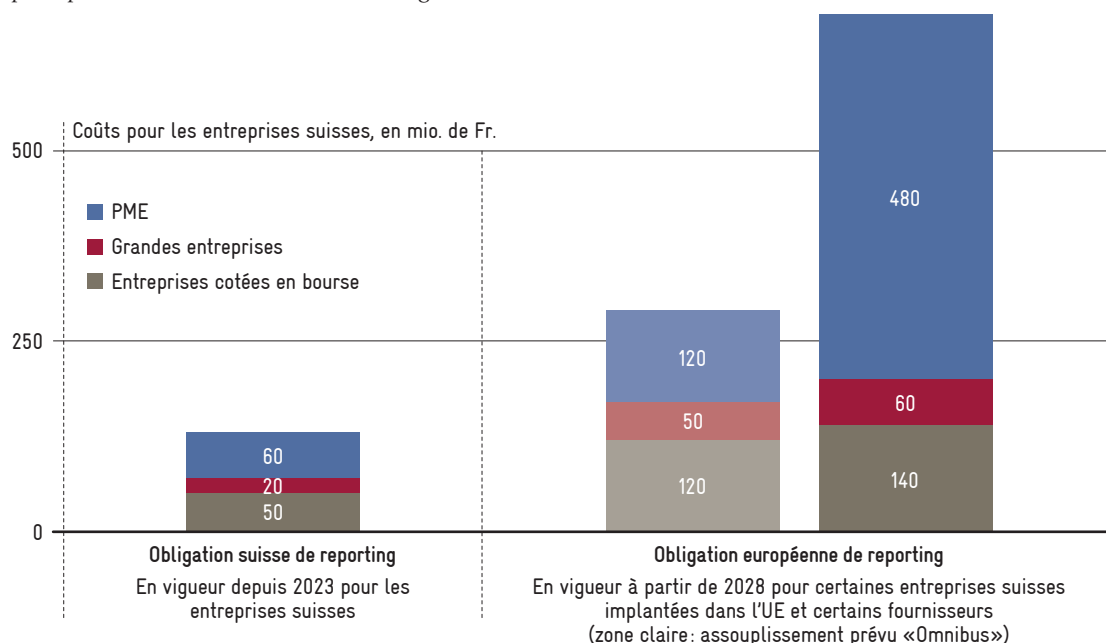


Figure 2: Qui supporte les coûts de l'obligation de reporting de l'UE?

Environ 70 % des coûts liés à l'obligation de reporting imposée par l'UE sont supportés par les PME suisses, qui sont pour la plupart des fournisseurs. Les coûts par entreprise devraient au moins doubler. Parallèlement, cinq fois plus de PME seraient concernées qu'aujourd'hui. La réduction de la bureaucratie envisagée au niveau de l'UE pourrait toutefois réduire considérablement ce chiffre. Malgré l'allègement prévu, les coûts devraient augmenter pour les groupes, principalement en raison des nouvelles obligations de contrôle.



Source: Propres calculs

4. Comment la réduction de la bureaucratie prévue par l'UE influence-t-elle les coûts?

La charge administrative élevée des rapports en matière de durabilité a suscité des critiques dans toute l'Europe. La Commission européenne a réagi en lançant l'initiative «Omnibus». Son objectif est de réduire la charge administrative, en particulier pour les petites entreprises. Parmi les mesures prévues figurent notamment des seuils plus élevés, des délais de transition plus longs et une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre. Seules les plus grandes entreprises de plus de 1000 employés devront à l'avenir fournir des données précises sur l'impact de leurs activités sur l'environnement et la société.

Pour les entreprises suisses, la réforme européenne apporterait un certain soulagement: les coûts réglementaires liés aux critères ESG continueraient d'augmenter, passant d'environ 130 millions de francs actuellement à 290 millions de francs par an en raison de la réglementation applicable aux pays tiers. C'est deux fois plus qu'aujourd'hui, mais seulement un peu plus de la moitié du montant prévu dans le scénario sans l'initiative Omnibus (680 millions de francs). Les PME seraient les plus soulagées. Grâce aux adaptations prévues des seuils, elles ne seraient dans de nombreux cas plus indirectement concernées. Leurs coûts passeraient ainsi de 480 à 120 millions de francs, soit une baisse de près des trois quarts. Pour les grandes entreprises et les groupes cotés en bourse, l'allègement serait nettement moins important. Beaucoup resteraient pleinement soumis à l'obligation de reporting et devraient continuer à faire vérifier leurs rapports ESG par un organisme externe.

La réduction prévue de la bureaucratie pourrait certes entraîner des allègements notables, mais les coûts réglementaires resteraient considérables. Par ailleurs, la réforme n'est pas encore adoptée. Les propositions de la Commission européenne doivent d'abord être approuvées par le Parlement et le Conseil.

A l'heure actuelle, il est encore incertain si et dans quelle mesure ces allègements seront effectivement mis en œuvre.

5. Conclusion

La réglementation européenne en matière de durabilité ne s'arrête pas aux frontières de l'UE. Quel sera donc son impact financier réel sur l'économie suisse? Cette analyse montre quelles entreprises doivent s'attendre à quels coûts. Trois conclusions en ressortent:

01_ L'obligation de reporting de l'UE entraîne un demi-milliard de coûts supplémentaires

Beaucoup d'entreprises suisses sont intégrées dans des chaînes de valeur de l'UE ou directement présentes sur le marché intérieur, et donc soumises à l'obligation de fournir des rapports. La réglementation ne s'arrête pas à nos frontières, et devrait coûter environ 680 millions de francs par an aux entreprises suisses à partir de 2028, soit un surcoût de plus de 550 millions.

02_ Les PME supportent une grande partie des coûts réglementaires

En tant que fournisseurs, jusqu'à 50 000 PME suisses pourraient être tenues de fournir des rapports ESG, même sans avoir de filiale dans l'UE. Leur part dans la charge totale est considérable: environ 480 millions de francs reviennent aux PME, ce qui représente environ 70 % des coûts totaux. La charge par entreprise concernée devrait au moins doubler par rapport à la réglementation actuelle.

03_ La réduction prévue de la bureaucratie dans l'UE pourrait alléger la charge

Des seuils plus élevés, des obligations de reporting simplifiées et des délais de transition prolongés pourraient soulager les PME, y compris en Suisse. Cependant, la charge resterait élevée pour les grandes entreprises. Les coûts annuels totaux seraient certes réduits de près de moitié par rapport à la version initiale de la directive, mais à environ 290 millions de francs, ils resteraient tout de même deux fois plus élevés qu'aujourd'hui. Même allégée,

Annexe 1: Nos bases de calculs

L'estimation des coûts repose sur des enquêtes menées auprès d'experts, sur les bases de calcul du Centre for European Policy Studies (CEPS), sur l'analyse d'impact de la réglementation réalisée par la Confédération et sur nos propres hypothèses. Pour tous les scénarios, les coûts de personnel et les coûts des contrôles pour les entreprises cotées en bourse, les grandes entreprises suisses (>250 collaborateurs) et les PME ont été quantifiés et extrapolés en fonction du nombre d'entreprises concernées. Les coûts prévus pour les fournisseurs ont été estimés sur une base forfaitaire de 5000 à 10 000 francs par entreprise.

Coûts de personnel (par entreprise, en CHF)

Entreprises cotées en bourse	Grandes entreprises	PME
180 000	150 000	130 000

Source: Meyer et al. (2024), propres hypothèses

Charge administrative (EPT par entreprise)

Entreprises cotées en bourse		Grandes entreprises		PME	
Suisse	UE	Suisse	UE	Suisse	UE
2	3	1	1,5	0,5	1

Source: Meyer et al. (2024), propres hypothèses

Coûts de contrôle (par entreprise, en CHF)

	Entreprises cotées en bourse		Grandes entreprises		PME	
		actuellement		actuellement		actuellement
Obligation suisse de reporting	0		0		0	
UE: Directive CSRD	750 000	0	250 000	0	75 000	0
UE: Directive CSRD révisée	750 000	0	250 000	0	75 000	0

Source: Meyer et al. (2024), propres hypothèses

Nombre d'entreprises concernées

	Entreprises cotées en bourse		Grandes entreprises		PME		Fournisseurs
	Suisse	UE	Suisse	UE	Suisse	UE	
Obligation suisse de reporting	140	0	60	0	0	0	3000–14 000
UE: Directive CSRD	0–140	70–140	60	0–70	0	0	9000–50 000
UE: Directive CSRD révisée	40–140	50–100	60	0–50	0	0	3000–14 000

Source: Meyer et al. (2024), SNB (2025), STATENT (2024), propres hypothèses

cette directive européenne demeure complexe, et entraînera des coûts considérables pour de nombreuses entreprises.

Les règles de l'UE sur le reporting en matière de durabilité ont des répercussions au-delà de ses frontières. Cela se traduit, comme le montrent nos calculs, par des coûts élevés pour les entreprises suisses. Mais cela se mani-

feste également dans le débat politique en Suisse, où les responsables politiques semblent ignorer les signes du temps. Rien ne laisse présager une réduction de la bureaucratie. Au contraire, le Conseil fédéral envisage de renforcer les prescriptions nationales. Nous montrerons ce que cela implique dans la **deuxième** partie de cette série d'analyses. •



Vous trouverez la deuxième partie de cette étude ici :
avenir-suisse.ch/fr/publication/vers-une-bureaucratie-durable

Bibliographie

CEPS & Milieu. (2022). Cost-benefit analysis of the First Set of draft European Sustainability Reporting Standards [Final Report]. <https://www.ceps.eu/ceps-publications/cost-benefit-analysis-of-the-first-set-of-draft-european-sustainability-reporting-standards/>

Draghi, M. (2024). The Draghi report : In-depth analysis and recommendations (Part B). https://commission.europa.eu/document/download/ec1409c1-d4b4-4882-8bdd-3519f86bbb92_en?filename=The%20future%20of%20European%20competitiveness%20In-depth%20analysis%20and%20recommendations_0.pdf

Meyer, N., Legler, V., & Gailhofer P. (2024). Regulierungsfolgenabschätzung: Nachvollzug der EU Richtlinie zur unternehmerischen Nachhaltigkeitsberichterstattung (CSRD). Bericht der BBS Volkswirtschaftliche Beratung AG im Auftrag von SECO und BJ. https://www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Regulierung/Bereitsdurchgef%C3%BChrteRFA/rfa-csrd.pdf.download.pdf/BSS_%C3%96ko-Institut_RFA%20CSRD_19.02.24.pdf

Remerciements

Les auteurs remercient le professeur Reto Föllmi, président de la Commission de programme d'Avenir Suisse, pour sa relecture externe. De nombreux experts de l'administration, de la science et de l'économie ont également apporté une contribution importante en mettant à disposition leurs connaissances spécialisées dans le cadre d'entretiens approfondis. La responsabilité du contenu de cette étude incombe uniquement à l'auteur et au directeur d'Avenir Suisse, Jürg Müller.

Auteurs Michele Salvi, Philippe Güttinger
Traduction Antoine Duquet
Relecture Kenza Vionnet
Conception Ernie Ernst
Editeur Avenir Suisse, Zurich
ISSN 2813-8481
Télécharger avenir-suisse.ch/fr/publication/vers-une-bureaucratie-durable/

avenir suisse



Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse étant intéressé à la diffusion des idées présentées ici, l'utilisation par des tiers des conclusions, des données et des graphiques de cette œuvre est expressément souhaitée à condition que la source soit indiquée de façon précise et bien visible et que les dispositions légales en matière de droits d'auteur soient respectées.

avenir-suisse.ch info@avenir-suisse.ch +41 44 445 90 00



Vers une bureaucratie durable ?

Partie 2: Ce qu'un alignement sur les exigences de l'UE coûte aux entreprises suisses

Michele Salvi et Philippe Güttinger

Depuis 2023, les grandes entreprises suisses doivent présenter chaque année un rapport sur la durabilité. Le Conseil fédéral prévoit maintenant d'étendre cette obligation aux entreprises plus petites et avec des exigences plus complètes. La base est une harmonisation avec la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD). Notre analyse relève que les coûts annuels pourraient ainsi augmenter jusqu'à 1,7 milliard de francs. Les moyennes et grandes entreprises, qui ne sont pas encore soumises à l'obligation de rédiger des rapports, seraient particulièrement touchées.

1. Quand Bruxelles réglemente et que Berne suit

On dit souvent que les Etats-Unis innovent, que la Chine copie et que l'UE réglemente. Dans le domaine de la durabilité, l'UE est plus que fidèle à sa réputation. Avec la «Corporate Sustainability Reporting Directive» (CSRD), Bruxelles a créé un vaste cadre réglementaire dont les effets s'étendent bien au-delà des frontières de l'UE. A partir de 2028, les entreprises suisses seront également concernées, que ce

soit directement via des filiales de l'UE ou indirectement en tant que sous-traitants dans les chaînes d'approvisionnement européennes. Dans la première partie de cette série d'analyses, nous avons révélé que les coûts engendrés devraient s'élever à plus de 680 millions de francs par an.

De telles charges bureaucratiques suscitent de plus en plus de critiques au sein de l'UE, non sans conséquences. Avec l'initiative Omnibus, la Commission européenne prévoit des allègements ciblés, par exemple en réduisant les obligations de reporting pour les PME et en prolongeant les délais de transition. En cas de réforme, les coûts pour les entreprises suisses pourraient être réduits de moitié, pour atteindre environ 290 millions de francs. Parallèlement, en Suisse, le Conseil fédéral examine la possibilité d'aligner les exigences de rapport ESG nationales sur les prescriptions européennes en vigueur.

Dans la deuxième partie de notre série, nous nous concentrons sur les enjeux au niveau national. Les questions suivantes sont examinées de manière approfondie :

-
- Que prévoit concrètement le Conseil fédéral?
 - A combien s'élèveraient les coûts pour les entreprises?
 - Quelle approche serait la plus judicieuse pour la Suisse?

2. Ce que le Conseil fédéral prévoit concrètement

Depuis 2023, l'obligation légale d'établir un rapport sur la durabilité est en vigueur en Suisse suite au contre-projet indirect à l'initiative sur la responsabilité des multinationales. Les entreprises concernées sont celles qui emploient plus de 500 personnes et qui ont soit un chiffre d'affaires de plus de 40 millions de francs, soit un bilan total de 20 millions de francs. Elles doivent non seulement publier leurs objectifs en matière de CO₂, mais aussi rendre compte des questions sociales, comme la part des femmes dans les postes de direction, le respect des droits de l'homme et les mesures contre la corruption.

Depuis début 2024, l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques s'applique en tant que disposition d'exécution de la loi existante. L'accent est mis sur la mesure des émissions, les risques financiers liés au climat et les mesures de réduction. La Suisse suit ainsi les recommandations de la «Task Force on Climate-Related Financial Disclosures» (TCFD) internationale.

En 2024 également, le Conseil fédéral s'est davantage aligné sur les règles de l'UE. En juin, il a ouvert la procédure de consultation sur le durcissement des obligations d'information ESG dans le code des obligations. Le projet repose sur trois axes principaux (voir également le tableau 1) :

- **Extension à davantage d'entreprises :**
À l'avenir, comme dans l'UE, non seulement les grands groupes, mais aussi les entreprises comptant au moins 250 collaborateurs, 25 millions de francs de total du bilan et 50 millions de francs de chiffre d'affaires seront tenus d'établir un rapport, pour autant qu'ils

dépassent deux de ces trois seuils pendant deux ans.

- **Durcissement au niveau du contenu :**

Le volume des rapports augmentera considérablement. Certes, les entreprises devront à l'avenir pouvoir choisir entre la norme européenne (ESRS) et une norme internationale équivalente. Toutefois, aucune autre norme n'étant actuellement reconnue officiellement comme équivalente, il ne reste que l'ESRS, très vaste, comme base de rapport.

- **Le rapport de durabilité** devra à l'avenir être contrôlé de manière externe, par une entreprise de révision ou un organisme d'évaluation de la conformité.

3. A combien s'élèveraient les coûts pour les entreprises?

Combien cela coûterait-il à l'économie suisse si l'obligation de reporting ESG était alignée sur les exigences de l'UE? Voici ce que montrent nos calculs (pour plus de détails, voir l'annexe 1) :

- **Statu quo (réglementation suisse actuelle) :**

Les exigences ESG actuelles entraînent des coûts annuels d'environ 130 millions de francs. Les groupes cotés en bourse ne sont pas les seuls concernés, de nombreuses petites entreprises le sont également, et ce *indirectement*, par exemple en tant que fournisseurs de ces grands groupes.

- **Durcissement prévu (proposition du Conseil fédéral) :**

Si la Suisse transposait entièrement les prescriptions de l'UE dans son droit national, les coûts annuels pourraient augmenter jusqu'à 1,7 milliard de francs. Les moyennes et grandes entreprises, qui ne sont pas encore soumises à l'obligation de reporting, seraient particulièrement touchées.

Cette différence signifie que les coûts ESG augmenteraient jusqu'à 1,5 milliard de francs par rapport au statu quo. Dans tous les cas,

Tableau 1 : Plus d'efforts pour plus d'entreprises – le durcissement ESG en bref

Depuis 2023, les grandes entreprises suisses sont tenues d'établir des rapports ESG. Le Conseil fédéral prévoit maintenant une extension plus large : davantage d'entreprises seront concernées et les exigences seront nettement plus élevées.

	Réglementation en vigueur (depuis 2023 ou 2024)	Proposition du Conseil fédéral (Consultation 2024)
Base légale	CO art. 964a-c et ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques	Adaptation du code des obligations (transparence sur les aspects de durabilité)
Valeurs seuils	>500 collaborateurs et >40 millions de francs de chiffre d'affaires ou 20 millions de francs de total du bilan	>250 collaborateurs, >50 millions de francs de chiffre d'affaires, >25 millions de francs de total du bilan (deux critères sur trois)
Axe principal	Risques climatiques et émissions de CO ₂	Approche ESG globale (environnement, social, gouvernance)
Portée du rapport	Emissions directes et indirectes de CO ₂ , objectifs de réduction, risques climatiques, aspects ESG pertinents	Exigences relatives à la transparence nettement plus importantes selon les normes européennes; impact détaillé sur l'environnement et la société
Chaîne d'approvisionnement	Incluse, si pertinente et proportionnée	Intégration complète de toute la chaîne de création de valeur, indépendamment de la pertinence
Norme de rapport	Aucune norme uniforme prescrite	Application de la norme européenne ESRS ou d'une norme équivalente (de fait: ESRS)
Contrôle externe	Pas d'obligation de contrôle	Contrôle externe par un organe de révision ou un organisme d'évaluation de la conformité obligatoire
Publication	Format lisible par machine	Format de rapport électronique conforme à l'UE

une partie de cette charge incomberait toutefois aux entreprises suisses, par exemple si elles ont des filiales dans l'UE ou si elles fournissent des groupes européens (voir *première partie de l'analyse*). Selon nos estimations, la réglementation de l'UE entraîne des coûts pouvant atteindre 680 millions de francs par an pour les entreprises suisses. Même en tenant compte de ces dépenses liées à l'UE, un durcissement au niveau national représenterait toutefois encore un surcoût supplémentaire d'environ 1 milliard de francs.

Ces coûts élevés s'expliquent par trois facteurs principaux:

01. Davantage d'entreprises concernées

Le cercle des entreprises soumises à l'obligation de reporting s'élargirait fortement. Au lieu d'environ 200 groupes cotés en bourse, quelque 2900 entreprises en Suisse devraient désormais présenter un rapport de durabilité. Deux groupes seraient particulièrement concernés:

- **Les grandes entreprises suisses qui n'ont pas d'activités pertinentes au sein de l'UE:** ces entreprises seraient désormais te-

nues de fournir un rapport, bien qu'elles ne soient pas soumises à la réglementation européenne. Selon nos estimations, leurs coûts annuels s'élèveraient jusqu'à 500 000 francs par entreprise, ce qui pourrait représenter un total de 780 millions de francs.

– Petites et moyennes entreprises (PME):

Environ 1100 PME seraient désormais *directement* soumises à l'obligation de reporting, avec des coûts pouvant atteindre 200 000 francs par an et par entreprise. Jusqu'à 49 000 autres PME seraient *indirectement* concernées, par exemple en tant que fournisseurs de grands groupes. Elles aussi devraient à l'avenir collecter et transmettre des données ESG. Au total, la charge annuelle pour les PME devrait s'élever à plus de 700 millions de francs.

02. Une charge administrative plus élevée

La norme européenne (ESRS) exige jusqu'à 1000 points de données par entreprise (Draghi, 2024). Cela nécessite des investissements dans des systèmes informatiques et de gestion des données, des formations, des conseils externes

Figure 1: Ce que coûterait l'adoption de l'obligation de reporting de l'UE

Si le Conseil fédéral reprenait l'obligation de reporting en matière de durabilité imposée par l'UE, cela entraînerait des coûts annuels pouvant atteindre 1,7 milliard de francs pour les entreprises suisses. Cela représenterait plus de dix fois le montant actuel, et environ 1 milliard de plus que pour les entreprises déjà concernées par des échanges commerciaux avec l'UE.

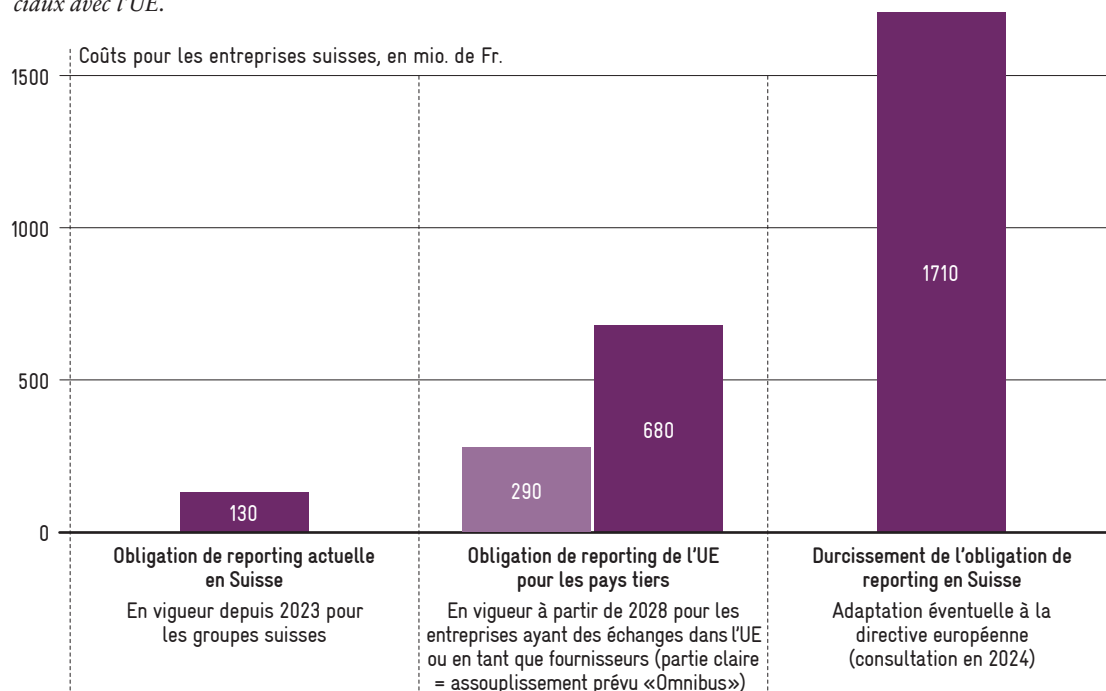
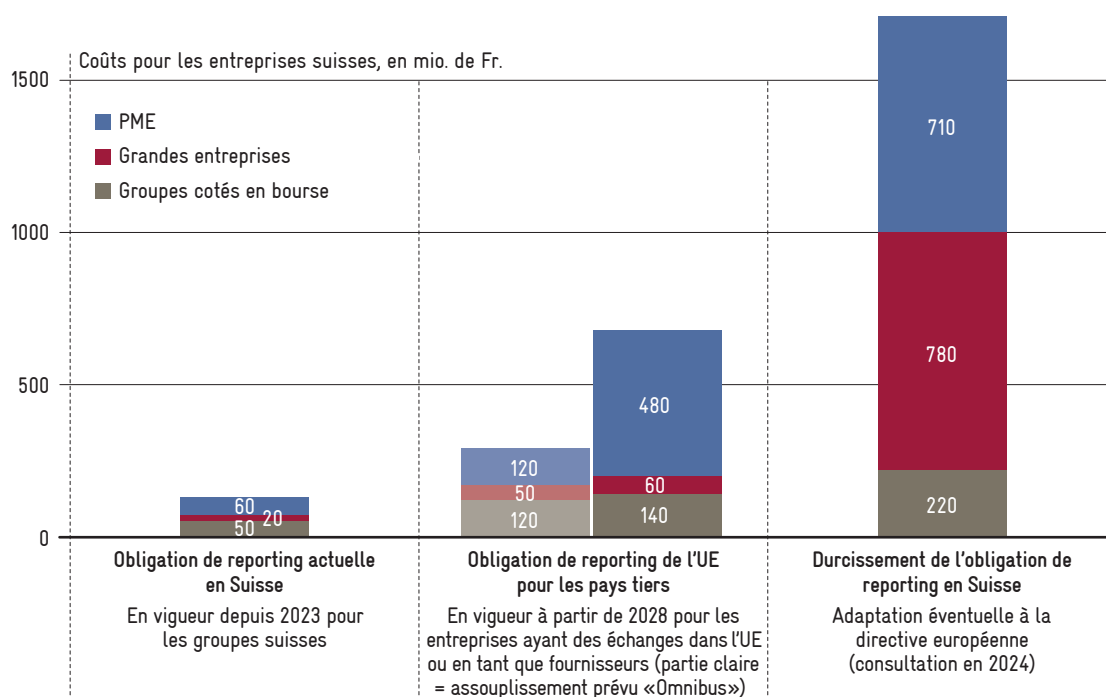


Figure 2: Quelles entreprises seraient touchées par le durcissement des mesures?

Les coûts supplémentaires liés à un durcissement de la réglementation toucheraient principalement les grandes entreprises suisses. Elles seraient désormais tenues de fournir des rapports détaillés sur la durabilité. De nombreuses PME devraient également s'attendre à une multiplication des coûts, car un nombre nettement plus important d'entreprises seraient indirectement concernées. Pour les groupes cotés en bourse, les charges augmenteraient encore davantage, notamment en raison des nouvelles obligations de contrôle.



Source: Propres calculs

ainsi que des processus et des ressources internes supplémentaires. Même les entreprises qui sont déjà soumises à l'obligation de reporting en vigueur en Suisse devraient revoir leurs processus. Cela s'explique notamment par la norme européenne de reporting plus stricte. Au total, les coûts ESG des groupes cotés en bourse quadrupleraient, passant d'environ 50 millions de francs par an aujourd'hui à près de 220 millions.

03_ Nouvelle obligation de contrôle externe
Désormais, tous les rapports ESG devront faire l'objet d'un contrôle externe. Cette obligation de contrôle, qui n'existe pas dans le droit en vigueur, engendre une hausse supplémentaire des coûts, pour toutes les entreprises nouvellement ou déjà soumises à l'obligation de reporting. Rien que pour les contrôles externes, nous prévoyons plus de 600 millions de francs par an, soit près d'un tiers des coûts totaux.

4. Quelle approche serait judicieuse pour la Suisse?

L'analyse montre qu'un renforcement en Suisse de l'obligation ESG serait coûteux. Pour l'instant, on ne sait pas encore si le projet sera mis en œuvre et sous quelle forme. Pour l'instant, le Conseil fédéral met le dossier en pause et veut se prononcer au plus tard au printemps 2026. Plutôt que de se précipiter, la Suisse devrait procéder de manière réfléchie. Pour ce faire, il faut tenir compte de deux éléments décisifs :

01_ Une réglementation adaptée plutôt qu'une reprise automatique

Le moment est particulièrement inopportun pour durcir l'obligation ESG : les règles actuelles ne sont en vigueur que depuis 2023 ou 2024. Aujourd'hui, les groupes cotés en bourse doivent déjà établir des rapports détaillés sur les émissions, les objectifs de réduction et d'autres thèmes. Les premiers rapports de durabilité sont à peine rédigés que l'on débat

déjà de nouveaux durcissements, ce qui s'avère prématuré et rend impossible une évaluation sérieuse de la réglementation existante. A cela s'ajoute le fait que l'UE est en train de réviser elle-même sa réglementation ESG.

Au lieu de reprendre la réglementation internationale, la Suisse devrait s'appuyer sur deux principes de base :

– Une réglementation basée sur des principes plutôt que sur des prescriptions technocratiques détaillées

La réglementation ESG doit se concentrer sur l'essentiel, par exemple la transparence sur les risques, des objectifs vérifiables et des responsabilités claires. Les exigences doivent rester réalistes pour les entreprises de toutes tailles. Il faut également envisager un allègement, à savoir chaque fois que les prescriptions s'avèrent inefficaces ou inefficaces.

– Reconnaissance des normes internationales, sans les copier

De nombreuses entreprises suisses établissent déjà leurs rapports selon des cadres définis tels que ESRS, GRI ou ISSB. Ces normes devraient être reconnues afin que les entreprises actives à l'international, en particulier, ne soient pas soumises à une double charge. Des alternatives adaptées aux PME sont également en cours de développement, comme la nouvelle norme de l'UE «Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs» (VSME), qui vise une participation volontaire.

Si la Suisse adhère à ces principes, elle peut adopter une approche ESG autonome, pratique et cohérente : clairement axée sur l'impact plutôt que sur un contrôle minutieux des entreprises.

02_ Examen général des obligations de rapport

Avant d'introduire ou d'adapter de nouvelles obligations de rapport, il est nécessaire de dresser un bilan rigoureux : qu'est-ce qui fonctionne dans la pratique? Qu'est-ce qui est trop

Annexe 1: Nos bases de calcul

L'estimation des coûts repose sur des enquêtes menées auprès d'experts, sur les bases de calcul du Centre for European Policy Studies (CEPS), sur l'analyse d'impact de la réglementation réalisée par la Confédération et sur nos propres hypothèses. Pour tous les scénarios, les coûts de personnel et les coûts des contrôles pour les entreprises cotées en bourse, les grandes entreprises suisses (>250 collaborateurs) et les PME ont été quantifiés et extrapolés en fonction du nombre d'entreprises concernées. Les coûts prévus pour les fournisseurs ont été estimés sur une base forfaitaire de 5000 à 10 000 francs par entreprise.

Coûts de personnel (par entreprise, en CHF)

Entreprises cotées en bourse	Grandes entreprises	PME
180 000	150 000	130 000

Source: Meyer et al. (2024), propres hypothèses

Charge administrative (EPT par entreprise)

Entreprises cotées en bourse		Grandes entreprises		PME	
Suisse	UE	Suisse	UE	Suisse	UE
2	3	1	1,5	0,5	1

Source: Meyer et al. (2024), propres hypothèses

Coûts de contrôle (par entreprise, en CHF)

	Entreprises cotées en bourse	Grandes entreprises	PME
Obligation de reporting (en vigueur)	0	0	0
Durcissement de l'obligation de rapport (consultation)	750 000	250 000	75 000

Source: Meyer et al. (2024), propres hypothèses

Nombre d'entreprises concernées

	Entreprises cotées en bourse		Grandes entreprises		PME		Fournisseurs
	Suisse	UE	Suisse	UE	Suisse	UE	
Obligation de reporting (en vigueur)	140	0	60	0	0	0	3000–14 000
Durcissement de l'obligation de rapport (consultation)	170		1606		1124		9000–50 000

Source: Meyer et al. (2024), SNB (2025), STATENT (2024), propres hypothèses

compliqué? Qu'est-ce qui apporte un réel gain de connaissances? Aujourd'hui, on constate que des rapports plus complets ne conduisent pas automatiquement à un meilleur impact. De nombreuses informations se noient dans la masse de données, de méthodes et de prescriptions légales.

Des études indiquent certes que les rapports ESG peuvent, dans certaines circonstances, améliorer la gestion des risques ou faciliter l'accès au capital (voir Christensen et al., 2021). Mais les avantages concrets, notamment pour

la société, sont difficiles à chiffrer. Pour les PME, la charge de travail pèse particulièrement lourd, alors que la valeur ajoutée potentielle reste floue. Un renforcement de l'obligation de rapport ne se justifie donc que s'il crée un avantage supplémentaire évident. Dans le cas contraire, un assouplissement des exigences existantes devrait également être sérieusement envisagé. Car en fin de compte, il ne s'agit pas de savoir qui rédige le plus de pages, mais plutôt qui fait le plus bouger les choses.



Vous trouverez la première partie de cette étude ici :
avenir-suisse.ch/fr/publication/vers-une-bureaucratie-durable

Bibliographie

Christensen, H. B., Hail, L., & Leuz, C. (2021). Mandatory CSR and sustainability reporting: economic analysis and literature review. *Review of Accounting Studies* 26, 1176–1248. <https://doi.org/10.1007/s11142-021-09609-5>

CEPS & Milieu. (2022). Cost-benefit analysis of the First Set of draft European Sustainability Reporting Standards [Final Report]. <https://www.ceps.eu/ceps-publications/cost-benefit-analysis-of-the-first-set-of-draft-european-sustainability-reporting-standards/>

Draghi, M. (2024). The Draghi report : In-depth analysis and recommendations (Part B). https://commission.europa.eu/document/download/ec1409c1-d4b4-4882-8bdd-3519f86bbb92_en?filename=The%20future%20of%20European%20competitiveness_%20In-depth%20analysis%20and%20recommendations_0.pdf

Meyer, N., Legler, V., & Gailhofer P. (2024). Regulierungsfolgenabschätzung: Nachvollzug der EU Richtlinie zur unternehmerischen Nachhaltigkeitsberichterstattung (CSRD). Bericht der BBS Volkswirtschaftliche Beratung AG im Auftrag von SECO und BJ. https://www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Regulierung/Bereitsdurchgef%C3%BChrteRFA/rfa-csrd.pdf.download.pdf/BSS_%C3%96ko-Institut_RFA%20CSRD_19.02.24.pdf

Remerciements

Les auteurs remercient le professeur Reto Föllmi, président de la Commission de programme d'Avenir Suisse, pour sa relecture externe. De nombreux experts de l'administration, de la science et de l'économie ont également apporté une contribution importante en mettant à disposition leurs connaissances spécialisées dans le cadre d'entretiens approfondis. La responsabilité du contenu de cette étude incombe uniquement à l'auteur et au directeur d'Avenir Suisse, Jürg Müller.

Auteurs Michele Salvi, Philippe Güttinger
Traduction KENZA Vionnet
Relecture Antoine Duquet
Conception Ernie Ernst
Editeur Avenir Suisse, Zurich
ISSN 2813-8481
Télécharger avenir-suisse.ch/fr/publication/vers-une-bureaucratie-durable/

avenir suisse



Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse étant intéressé à la diffusion des idées présentées ici, l'utilisation par des tiers des conclusions, des données et des graphiques de cette œuvre est expressément souhaitée à condition que la source soit indiquée de façon précise et bien visible et que les dispositions légales en matière de droits d'auteur soient respectées.

avenir-suisse.ch info@avenir-suisse.ch +41 44 445 90 00

